



Audioconférence du 20 mars 2020 avec M. MEUNIER, Directeur interrégional Compte-rendu

Le point débute avec un léger retard annonciateur d'une bonne nouvelle : Monsieur MEUNIER nous explique que deux sociétés basées dans les Hauts-de-France modifient actuellement leurs lignes de fabrication pour produire du gel hydro-alcoolique. Les process CI ont été harmonisés et simplifiés pour accélérer la fabrication dans le respect des règles.

1/ Effectifs

Lors de la journée du 19 mars, 23 % des effectifs étaient en présentiel ; M le directeur estime que la cible est atteinte.

Attention : des précautions doivent être adoptées lors des pauses repas. En effet, il faut diminuer les risques de contact pendant le travail mais également dans le local social.

2/ Missions

a) OP/CO

- Dédouanement : les masques FFP1/FFP2 /FFP3 vont figurer dans les PRONAT. Et notre administration sera en mesure de réquisitionner ces matériels au profit de Santé Publique France en lien avec le SARC.
- La douane a aussi un rôle dans la facilitation des processus dans la fabrication du gel hydro-alcoolique.

b) SU

- Lille-gare : les contrôles embarqués ont été supprimés ; des contrôles à quai, avec toutes les mesures de précaution adéquates, sont organisés.
- En ce qui concerne les PPF et les PPA, exception faite de ceux dont la douane est en charge (Mark et le Touquet), les missions de contrôles sur ces points échoient à la PAF. Il n'y a à ce jour aucune demande de renfort. **La priorité de la douane reste le contrôle des marchandises.**
- Contrôle dans le tri postal et fret express : en respectant les règles de distanciation sociale avec les employés des plateformes, ces missions peuvent être exercées en toute sécurité (port de gants, nettoyage régulier des mains avec du gel...).
- TSM : suite à un questionnement sur l'adaptation du taux de contrôle au tunnel, M. MEUNIER souhaite maintenir ce taux à 30 %. L'effondrement du trafic au tourisme et la diminution du nombre de PL par navette, aux fins d'éviter une trop grande promiscuité dans les voitures, devrait permettre d'y parvenir.

Le dimensionnement des équipes en surveillance est rappelé : jamais moins de 4 en journée et moins de 6 la nuit, 8 au maximum (sauf sur les grands sites en fixe) et jamais plus de 2 dans un véhicule.

3/ Autres points

- Des prestataires de nettoyage des locaux vont abandonner leur missions mais tout est prévu pour pallier les déficiences.
- Télétravail/ le nombre d'abonnements RAPIDO a été augmenté par la DG (+ 5000).
- Une fiche sera diffusée à tous les agents reprenant les préconisations des médecins de préventions et de l'ANSP en matière de mise en quatorzaine :

Important : seules les personnes contact à risque modéré/élevé font l'objet d'un appel et d'une information sur la conduite à tenir.

Selon l'Agence nationale de santé publique (ANSP) : "une personne contact à risque modéré/élevé est la personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable, par exemple : famille ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du cas confirmé ou probable lors d'une discussion;...voisins de bureau ».

Toujours selon l'ANSP, Les personnes ayant eu un contact ponctuel étroit (<1 mètre) et/ou prolongé (>15 minutes) avec un cas confirmé ou probable à l'occasion de la fréquentation des lieux publics ou contact dans la sphère privée ne correspondant pas aux critères de risque modéré/élevé sont considérées comme personne contact à risque faible et dès lors ne doivent pas faire l'objet d'un appel ou d'une information sur la conduite à tenir.

- Une fiche « guide des bonnes pratiques » réalisée par la psychologue du travail à destination des personnes confinées sera également diffusée.

Attention : la DG rappelle que lorsque les conditions ne sont pas réunies pour un contrôle (en SU et en OP/CO) en toute sécurité (moyens, conditions de contrôle...) il ne faut pas le réaliser !